



Harcèlement à l'école des profs, 13 victimes

L'ancien directeur de l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Caen sera finalement jugé le 23 juin.

Pièces arrivées trop tardivement

« **Nous ne sommes pas prêts, dans ces conditions.** » L'arrivée tardive de pièces importantes du dossier, notamment un rapport de l'Inspection générale des services, a poussé les avocats à demander le report du procès de Stanislas Hommet.

L'ancien directeur de l'Espe (École supérieure du professorat et de l'éducation) devait être jugé hier pour « **harcèlement moral** », entre septembre 2010 et octobre 2016, et « **harcèlement sexuel par personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction** », de septembre 2012 à août 2014.

Pas à cause de la grève, mais...

La grève des avocats caennais, à cran pour défendre leur régime de retraite, n'est pas en cause. Même si M^e Olivier Lehoux, représentant des victimes, s'alarme de ces « **dossiers pas complets** », dans une institution judiciaire « **au bord de l'implosion** ».

La fac parmi les victimes

Même écourtée, cette première audience a permis de comptabiliser le nombre de victimes qui se portent partie civiles. Elles sont treize, dont l'université de Caen, en dernière minute. Ce qui ne manque pas d'étonner les différentes parties. Dont M^e Aline Lebret, défenseuse de l'ex-directeur : « **L'université a un grand rôle dans ce qui est survenu dans son service. Le ministère public (l'accusation) aurait, je pense, pu la faire citer comme co-autrice de l'infraction.** »

Renvoi au 23 juin

La nouvelle audience est fixée au 23 juin, à 8 h 30. Une journée complète est prévue, cette fois, alors que l'affaire était à l'origine programmée avec plusieurs autres au cours d'une seule matinée. On y retrouvera les victimes et le prévenu de 48 ans,

désormais enseignant dans le privé et en charge d'une petite agence de médiation culturelle.

Laurent NEVEU.